

LA FORMATION AUX PROBLÉMATIQUES DES VIOLENCES SEXUELLES

LES ENFANTS SONT UNE SOURCE D'INFORMATION FIABLE !

Protocole NICHHD* (National Institute of Child Health and Human Development) aide à la révélation des violences subies. C'est un protocole canadien, enseigné en France dans la police et la gendarmerie, utilisé notamment dans les salles Mélanie. Cette technique, utilisée par les experts et enquêteurs formés, permet d'obtenir des témoignages fiables et de grande qualité car elle minimise le risque déjà faible de fausses allégations.

Les bases de la connaissance en matière de violence sexuelle* de l'association Stop aux Violences Sexuelles (SVS) : formation gratuite sur 2 jours, ouverte à tous. Des formations ultérieures plus spécifiques sont réservées aux professionnels.

Les kits de formation* proposés par le gouvernement et réalisés par la MIPROF (Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), relatifs aux violences au sein du couple et à leurs impacts sur les enfants et aux violences sexuelles. Leur consultation est gratuite sur : www.arretonslesviolences.gouv.fr

FORMATIONS ET INFORMATIONS EN LIGNE

- **Formation*** de l'Association Une Vie
- **Formation*** et **Brochures d'informations*** de Mémoire Traumatique et Victimologie
- **Signaux d'alerte et phrases assassines, les violences sexuelles sur les mineurs*** de l'association Le Monde à Travers un Regard

LA PRÉVENTION AUPRÈS DES ENFANTS GRÂCE À DES SUPPORTS GRATUITS

- « **J'apprends à me protéger des abus sexuels*** » de l'association Une vie)
- « **Quand on te fait du mal*** » de Mémoire Traumatique et Victimologie*
- « **leloup.org*** » de Mai Lan Chapiron et sa vidéo de prévention : « **Ton corps est à toi c'est toi le chef*** »
- « **Mon corps, c'est mon corps*** » : film diffusé dans les écoles du Québec. **Guide d'utilisation***



160 000
enfants sont
victimes d'agressions
sexuelles chaque
année en France

(CIIVISE)



8%
des jeunes
victimes qui
ont osé parler
sont protégées

(IPSOS pour Mémoire
Traumatique
et Victimologie)



10%
des français
déclarent avoir
été victimes
d'inceste

(IPSOS 2020
pour Face à l'inceste)

L'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES

Pompiers : **18**, SAMU : **15**
Aide aux victimes : **116 006**
Violences Femmes Info : **3919**
Urgence police, gendarmerie :
17, 112 (portable) et **114**
(sourds et malentendants)

**Allô enfance
en danger**



- **Brochure de Mémoire traumatique*** sur le site : www.memoiretraumatique.org
- **Guide du parent protecteur*** : Le très complet guide réalisé par l'association Face à l'Inceste.
- **Victimes de viols ou d'agressions sexuelles, faire valoir vos droits*** : Brochure du Collectif Féministe Contre le Viol + soutien de la Fondation des Femmes.
- **www.protegerlenfant.fr** : Association Protéger l'Enfant qui traite des violences intra-familiales.
- **www.souslergarddhestia.fr/2021/05/13/se-rendre** : Plusieurs associations de soutien (liste non exhaustive) sont recensées sur le site.
- **bit.ly/violencesconfinement** sur le site NousToutes.org

Tous les liens et les références sont consultables sur
www.protegerlenfant.fr/2022/07/05/violences-sexuelles/

Brochure éditée par « Protéger l'enfant » et « Sous le regard d'Hestia ». Avec le soutien de Caroline Bréhat, psychanalyste et psychothérapeute, Le Collectif pour l'enfance, CDP-Enfance, La dérive 371-4. Version 1.1 / Janvier 2023



REPÉRER, PRÉVENIR ET AGIR CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS



Manish/Shutterstock.com

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES EST GRAVEMENT DÉFAILLANTE EN FRANCE !

Moins de **4% des viols sur mineurs** font l'objet d'une plainte. **70%** de celles-ci sont classées sans suite selon le ministère de la justice.

Si les enfants méritent sans condition respect, bienveillance et protection, de nombreuses études pointent aussi le lien entre les violences subies dans l'enfance, les troubles graves de la personnalité et la criminalité.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE EST UN IMPÉRATIF POUR VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ PAISIBLE.

RECONNAITRE LES SIGNES DE MALTRAITANCES

MANIFESTATIONS SOMATIQUES

Maladies répétées, fatigue, insomnies, cauchemars, énurésie, encoprésie. Arrêt du développement physique ou intellectuel. Contractures musculaires (douleurs, fibromyalgie, névralgie...). Et progressivement : maladies auto-immunes, troubles cardio-vasculaires, digestifs, pulmonaires, immunitaires, endocriniens. Cancer, diabète, hyper tension artérielle...

DIFFICULTÉS SCOLAIRES

Absentéisme important, désinvestissement, échec, manque de concentration, problèmes de mémoire, interruptions de la pensée (enfant « envahi » psychiquement par son agresseur). **Enfant harcelé** (habitude à être dominé, à se dissocier) ou **harceleur** (identification à l'agresseur). Évitement de certaines situations scolaires ou sportives, rejet du personnel éducatif. Sinon, **hyper adaptation**.

COMPORTEMENTS INADAPTÉS, SYMPTÔMES PHYSIQUES

Désordres alimentaires (anorexie, boulimie, vomissements répétés), manque d'hygiène, marques corporelles (traces de coups, brûlures, fractures, scarifications, localisations suspectes). Difficulté à gérer les émotions, violence ou agressivité envers les autres (identification à l'agresseur) et notamment envers son parent protecteur ou envers eux-mêmes. Désocialisation avec ses pairs, mutisme, inhibition, repli sur soi, mauvaise estime de soi, quête affective systématique, peurs inexplicables, prise de risque (fugues, conduites addictives...), pensées suicidaires, accidents domestiques à répétition. Comportement ou langage sexuel inadaptés à son âge. Rejet de l'entourage envers la victime.

LES CONSÉQUENCES PSYCHOTRAUMATIQUES

TSPT : Trouble de stress post traumatique, expliqué par Murielle Salmons par la Mémoire Traumatique (agression passée revécue à travers les flashbacks). Troubles comorbides post-traumatiques. Troubles de la personnalité. Trouble de l'attachement. Déni protecteur ou amnésie dissociative, dissociation traumatique, syndrome de Stockholm, clivage...

LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SEXUELLES SONT DÉSASTREUSES SUR LA SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE



COMMENT PROTÉGER, LES CONDITIONS INDISPENSABLES

CROIRE

Reconnaitre l'enfant agressé comme victime : La victime et son parent protecteur doivent être CRUS.

PROTÉGER

Si des signes préoccupants apparaissent ou si un enfant se confie au sujet des agressions subies, la **Haute Autorité de Santé** recommande de faire un signalement auprès du procureur de la République. Au besoin, on peut aussi demander une hospitalisation. Enfin, dans le doute, on peut appeler la **CRIP** (Information Préoccupante, moins rapide que le signalement) ou le **119**.

Cf. **fiche Reflexe de l'UAPED Marseille*** pour les médecins
Cf. **fiche Reflexe de La Voix de l'Enfant*** pour les enseignants

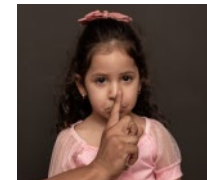
La mise en place d'un soutien sociojuridique allié à des soins psychothérapeutiques (psychotraumatismes et victimologie) sont incontournables et indissociables. Les soins psychothérapeutiques ne seront efficaces que si la victime bénéficie d'un bon soutien sociojuridique. Une victime non reconnue comme telle ou non séparée de son agresseur, surtout en cas d'inceste, aura peu de chance de soulager ses traumatismes et de guérir. Cf. **fiche Reflexe de La Voix de l'Enfant*** pour les professionnels

LA RESILIENCE EST INCERTAINE

Sous prétexte de résilience, beaucoup de victimes n'ont pas été écoutées et protégées. Croire en une guérison « magique » ou automatique est le signe d'une mauvaise utilisation de ce concept, d'une méconnaissance des processus de guérison.

EXEMPLES DE STRATÉGIES DE L'AGRESSEUR

LE POUVOIR DE L'AGRESSEUR ET LE RISQUE DE PASSAGE À L'ACTE CRIMINEL SONT ACCENTUÉS PAR LA PROXIMITÉ PHYSIQUE AVEC L'ENFANT.



L'Aliénation Parentale et le **pseudo Syndrome d'Aliénation Parentale (SAP)**, utilisés communément comme stratégie de défense par les parents incestueux (souvent le père). Le SAP a été inventé par un psychologue américain qui soutenait ouvertement la pédo criminalité. **Il n'est reconnu par aucune instance scientifique ou de santé sérieuse** (ni le DSM5 aux Etats-Unis, ni l'OMS). Tout comme le syndrome de Münchhausen, il est souvent cité sans aucune preuve de véracité pour influencer les magistrats.

Le parent protecteur va donc être accusé d'être fragile, toxique, d'entretenir un conflit parental et d'être à l'origine des troubles de l'enfant victime plutôt que comme une personne traumatisée par la détresse et la révélation de l'enfant qui subit l'inceste. Le parent agresseur va quant à lui apparaître équilibré et de confiance, de telle sorte qu'il va souvent finir par obtenir la garde exclusive de l'enfant ! Pourtant, il est prouvé que **les fausses allégations de maltraitance sur les enfants sont marginales**.

La Projection : les personnalités violentes ont souvent développé des mécanismes inconscients de défenses archaïques tels que l'identification projective appelée projection, ce qui permet de rejeter sa faute sur l'autre.

L'emprise est un phénomène de violences psychologiques. La personne sous emprise reçoit des marques d'affection en alternance avec des dénigrements et des humiliations. Sur le registre cognitif, ces messages contradictoires ont un effet paralysant sur le cerveau et rendent vulnérable la victime qui va alors se laisser soumettre et permettre la **coercition**.

Le mensonge : par exemple, l'inceste heureux est parfois plaidé lors des procès. C'est inacceptable car les survivants de l'inceste présentent quasiment tous des troubles de l'attachement et des problèmes psychologiques, somatiques et sociaux, caractéristiques de l'emprise psychologique. **Tous les incestes sont malheureux !**